

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 1^{er} mai 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1- Proclamation - Semaine de la santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème *7 astuces pour se recharger*;

ATTENDU QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les *7 astuces* peuvent y contribuer;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QUE le Mouvement santé mentale Québec pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Ville de Thetford Mines proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017, la Semaine nationale de la santé mentale et invite toutes les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des *7 astuces pour se recharger*.

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2017-144TM

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 18
avril 2017

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 18 et 24 avril
2017 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 18 et 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 18 et 24 avril 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de la mise
à jour de la
déclaration des
intérêts
pécuniaires d'un
des membres du
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2-
Rapport de la
greffière sur la
période
d'enregistrement
des règlements n°
615, 616, 617 et
618

La greffière dépose ses certificats en regard de la période d'enregistrement tenue pour les règlements n° 615, 616, 617 et 618, lesquels ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter.

6.3-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (5)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 85, rue Notre-Dame Est;
- La propriété située au 89, rue Notre-Dame Est;
- La propriété située au 748, rue Martin;
- La propriété située au 1872, rue Johnson;
- La propriété située au 62, rue Lacasse.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 85, rue Notre-
Dame Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-018 concernant un immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 517,4 mètres carrés la superficie minimale du terrain lorsque prescrite à 900 mètres carrés;

2017-147TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-018 relativement au lot numéro 4 155 412 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 89, rue Notre-
Dame Est

2017-148TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-019 concernant un immeuble situé au 89, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 508,1 mètres carrés la superficie minimale du terrain lorsque prescrite à 900 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-019 relativement au lot numéro 4 155 414 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 748, rue
Martin

2017-149TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-021 concernant un immeuble situé au 748, rue Martin a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 92,75 mètres carrés la superficie des bâtiments accessoires lorsque prescrite à 88,42 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-021 relativement aux lots numéros 3 853 751 et 5 102 465 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1872, rue
Johnson

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-024 concernant un immeuble situé au 1872, rue Johnson a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la distance séparatrice entre les installations agricoles du demandeur et une habitation à :

2017-150TM

1. 68 mètres, lorsque prescrite à 144,5 mètres, par rapport à l'immeuble situé au 1837, rue Johnson;
2. 89 mètres, lorsque prescrite à 144,5 mètres, par rapport à l'immeuble situé au 1823, rue Johnson;
3. 123 mètres, lorsque prescrite à 144,5 mètres, par rapport à l'immeuble situé au 1807, rue Johnson;
4. 135 mètres, lorsque prescrite à 144,5 mètres, par rapport à l'immeuble situé au 1797, rue Johnson;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-024 relativement au lot numéro 4 912 130 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 62, rue
Lacasse

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-028 concernant un immeuble situé au 62, rue Lacasse a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiétement de 6 mètres dans la marge de recul avant lorsque prescrite à 10 mètres;

2017-151TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-028 relativement au lot numéro 4 602 401 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet d'installation d'une enseigne au 65, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-036);
- **Plan-projet de construction d'un nouveau commerce au 1070, boulevard Ouellet** (Recommandation n° 2017-041);

2017-152TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 18 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de travaux de
pavage

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de pavage pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2017-153TM

Soumissionnaires	Projet A	Projet B	
		Offre initiale	Offre après pondération
Pavage Centre Sud du Québec inc.	1 058 600 \$	155 000 \$	Aucune pondération
Sintra inc.	1 129 258 \$	139 187 \$	172 337 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Pavage Centre Sud du Québec inc. les travaux de pavage 2017, projets A et B, représentant des déboursés anticipés d'environ 1 213 600 \$ taxes en sus, payables à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017, ainsi qu'à même les fonds provenant de divers règlements d'emprunt;

QUE les différents prix soient sujets à une indexation mensuelle en fonction de l'évolution des coûts du bitume, et ce, en accord avec les modalités décrites aux différents documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Rénovation des
infrastructures
2017 - Rues
Lamennais, St-
Charles, St-
Jacques et
remplacement du
regard R-14T
(n/d 5-0632)

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réalisation de travaux de Rénovation des infrastructures 2017- Rues Lamennais, St-Charles, St-Jacques et remplacement du regard R-14T;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
T.G.C. inc.	1 312 810,20 \$
Les Constructions de l'Amiante	1 348 049,55 \$

2017-154TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **T.G.C. inc.**, la réalisation des travaux de rénovation des infrastructures 2017 - Rues Lamennais, St-Charles, St-Jacques et le remplacement du regard R-14T, selon les modalités suivantes:

- Octroi immédiat du contrat pour la portion de rénovation des infrastructures des rues Lamennais, St-Charles et St-Jacques, représentant des déboursés totaux de 1 151 785,20 \$ plus taxes applicables, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 493;

- Octroi du contrat de remplacement du regard R-14T pour un prix de 161 025 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 616, le tout, conditionnellement à sa mise en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche de M. Stéphane Massé au poste de chef de Division aux opérations du Service de la sécurité incendie

ATTENDU les résultats du processus de dotation pour le poste de chef de division aux opérations au Service de sécurité incendie;

ATTENDU le choix des membres du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Stéphane Massé soit engagé au poste de chef de Division aux opérations au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 29 mai 2017, le tout assorti d'une période de probation d'une année;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Massé soient ceux décrits au recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche de M. Yann Alexandre Belly au poste de pompier à temps partiel

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

2017-156TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Yann Alexandre Belly à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 14 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Belly soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche de M.
Andy Kirouac au
poste de pompier
à temps partiel

2017-157TM

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Andy Kirouac à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 14 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Kirouac soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche de M.
Samuel Pelletier
au poste de
pompier à temps
partiel

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

2017-158TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Samuel Pelletier à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 14 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Pelletier soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-
Embauche de M.
Anthony
Bilodeau au
poste de pompier
à temps partiel

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

2017-159TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Anthony Bilodeau à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 14 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Bilodeau soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6-
Embauche de M.
Antoine Joseph
au poste de
pompier à temps
partiel

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompier à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

2017-160TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Antoine Joseph à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 14 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Joseph soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques
- Mars 2017

2017-161TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de mars 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 3 196 972,16 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Protection de
milieux humides
- Lac à la Truite

2017-162TM

ATTENDU la réalisation du projet de piste cyclable entre les secteurs Robertsonville et Pontbriand en 2010;

ATTENDU QUE ce projet a eu pour conséquence de détruire un milieu humide et que la Ville s'est engagée à en offrir un autre en compensation;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire des lots n^{os} 5 134 773 et 5 474 775 du cadastre du Québec qui sont contigus et situés en bordure du Lac à la Truite, sur le territoire de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU QUE le milieu humide présent sur ces lots est d'une superficie largement supérieure à celle détruite;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à protéger les milieux humides et l'écotone visés par la conservation, soit les milieux humides et l'écotone adjacent sur les lots n^o 5 134 773 et 5 474 775 du cadastre du Québec, tels qu'illustrés à la description technique préparée par Eric Bujold, arpenteur-géomètre (minute n^o 6922) pour une superficie totale de 13,03 hectares;

QUE les actions suivantes soient interdites :

- a. Les travaux de remplissage, de creusage, de drainage ou d'assèchement, de dérivation ou de captage d'eau de surface ou souterraine;
- b. L'extraction de matières minérales ou organiques ou autres travaux de modification du sol;
- c. L'érection, l'installation ou la construction d'infrastructures;
- d. L'exploitation industrielle ou commerciale des ressources naturelles;
- e. L'introduction d'animaux ou de plantes non indigènes;
- f. La plantation ou l'introduction de plantes génétiquement modifiées;
- g. La récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation en place, incluant le bois mort, les champignons et les fruits sauvages;
- h. Les activités d'installation d'appâts pour attirer les espèces fauniques;
- i. La chasse, la pêche ou le piégeage;
- j. La présence d'animaux domestiques;
- k. L'utilisation d'engrais, de pesticides ou de phytocides;
- l. Le dépôt de déchets, de matières résiduelles fertilisantes ou autres matériaux ou produits dangereux;
- m. Le camping;
- n. L'allumage de feux;
- o. La circulation en véhicule mécanique ou motorisé;

- p. La circulation à pied ou autrement, hors des chemins, sentiers utilitaires ou sentiers;
- q. Le damage mécanique des pistes de ski de fond;
- r. L'inondation ou toute modification du niveau d'eau;
- s. De plus sont interdites toutes activités susceptibles de nuire de quelque façon que ce soit aux caractéristiques naturelles du fonds servant.
- t. Le lotissement, le morcellement ou la subdivision;
- u. L'aménagement de chemins, de routes ou de sentiers;
- v. La récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation, incluant le bois au sol et les arbres dépérissants ou morts, mais excluant les champignons ou les fruits sauvages;

QUE la Ville appose, à ses frais, des affiches en quantité suffisante permettant d'identifier que les terrains font l'objet de mesures de protection, qu'elle se porte responsable, à ses frais, de l'entretien et du remplacement des affiches, dans un délai de 8 mois à compter de la présente;

QUE toute affiche soit préalablement soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, avant son installation;

QUE la Ville s'engage à demander à la municipalité d'Adstock, le cas échéant, de présenter une demande de changement d'affectation à la MRC pour les terrains offerts en compensation et à se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches, une fois que celui-ci aura été modifié en intégrant le secteur visé à l'intérieur d'une affectation de conservation, et ce, dans un délai de 12 mois à compter de la présente;

QUE la Ville s'engage à créer une servitude réelle et perpétuelle de conservation à son bénéfice et aux mêmes conditions, si elle se départait de ces terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Mandat
Groupement
agroforestier
Lotbinière-
Mégantic - Projet
de sentier Le
Petit Cap

2017-163TM

ATTENDU QU'un projet est en cours concernant l'aménagement de la forêt urbaine - Le Petit Cap;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie au Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc., un mandat pour l'aménagement de sentiers, la mise en place de passerelles et de ponceaux, la confection d'accessoires de mise en valeur du site et les services de main-d'oeuvre spécialisée, et ce, dans le cadre du projet d'aménagement de la forêt urbaine - Le Petit Cap, au montant de 23 100 \$, taxes en

sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Demande de
subvention
PRIMEAU –
Ingénierie bassin
de rétention St-
Noël

ATTENDU l'implantation d'un futur bassin de rétention afin de diminuer le nombre de débordements à la rivière Bécancour, tel que défini par le plan d'intervention de la Ville dans le secteur du parc St-Noël;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

2017-164TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines mandate le responsable du Volet génie et environnement à déposer une demande d'aide financière pour les travaux d'ingénierie dans le cadre du projet du futur bassin de rétention du parc St-Noël auprès du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Demande d'aide
financière -
MFFP - Projet de
réfection du quai
à l'étang Madore

ATTENDU le projet de réfection complète du quai du Centre de plein air et de pêche de l'étang Madore;

ATTENDU l'existence du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pouvant accorder une aide financière pour la réalisation d'un tel projet;

2017-165TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative*, et ce, pour le projet de réfection complète du quai du Centre de plein air et de pêche de l'étang Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- ATTENDU QUE le Règlement n° 604 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés, prévus pour 2017 a été adopté par le Conseil le 23 janvier 2017;

2017-166TM

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le texte du règlement;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt est exact et demeure inchangé;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 604 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés, prévus pour 2017* soit amendé en remplaçant, à l'article 1, les mots « pour des travaux de voirie » par les mots « pour l'acquisition d'équipements motorisés ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1- Une période de questions est tenue.
Période de questions

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h02.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj